

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2016/06/01
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

9- ADMINISTRATION

9.1 Salaire des emplois étudiants pour la saison estivale 2016.
9.2 Offre de visibilité *Tour cycliste du lac Aylmer* pour la 27^e édition.
9.3 Appui à la Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.
9.4 Appui au projet de Carrefour jeunesse-emploi Frontenac – Service de conseil en emploi et en orientation sans considération d'âge.
9.5 Mandat à *ASDR Environnement* pour la vidange et la déshydratation de boues à l'étang numéro 4 de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Disraeli.
9.6 Autorisation de paiement à *Labo SM inc.* – Travaux de forage mis aux normes des infrastructures municipales d'eau potable.
9.7 Engagement de Mme Kassandra Dubois-Roussy à titre de stagiaire au Service de l'urbanisme et à la revitalisation.
9.8 Autorisation de passage randonnée de moto pour les enfants malades.
9.9 Autorisation de signature de contrat pour la location d'un photocopieur avec la compagnie Xérox.

- 9.10 Demande d'aide financière Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et engagement de la Ville de Disraeli - Fonds des legs.
- 9.11 Adoption des frais exigibles pour des documents détenus par les organismes municipaux en vigueur au 1^{er} avril 2016.
- 9.12 Autorisation de paiement à WSP, honoraires professionnels projet de démantèlement du pont ferroviaire.
- 9.13 Autorisation de signature du contrat de location pour la concession du restaurant à la marina saison estivale 2016.
- 9.14 Appui à l'Association des riverains du lac Aylmer pour une aide financière du programme d'amélioration des cours d'eau.
- 9.15 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Fonds des petites collectivités (FPC).
- 9.16 Félicitations à Mesdames Bouffard, Gilbert, Raymond et Monsieur Fortier pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.
- 9.17 Avis de motion du Règlement numéro 625 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
- 9.18 Avis de motion Règlement numéro 613 – Règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et amélioration de l'approvisionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable.
- 9.19 Engagement de Mme Micheline Lessard à titre de responsable de la bibliothèque municipale.
- 9.20 Demande à Tourisme Région de Thetford pour la tenue du 5 à 7 annuel à Disraeli en 2017.

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du règlement numéro 622, règlement relatif au rapport de conformité et à la vidange des installations septiques présentes sur le territoire de la Ville de Disraeli.
- 10.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 110, avenue Montcalm, lot numéro 88P.
- 10.3 Autorisation pour le versement de l'aide financière à Construction Réal St-Laurent, programme d'aide à la revitalisation.
- 10.4 Commission de toponymie, précision rue *Jolicoeur*.
- 10.5 Autorisation de signature de l'entente relative à l'installation d'une terrasse sur la voie publique au 316, rue Laurier.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Prudence sur les routes
- 11.3 Parc de la Gare
- 11.4 Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste
- 11.5 Cadets de la Sûreté du Québec

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 1er juin 2016**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mercredi 1^{er} juin 2016, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 13.- Période de questions
- 14.- Clôture de l'assemblée
- 15.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-2016-184

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points : 9.19 et 9.20.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06-2016-185

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4	Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>			

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 17 mai 2016.

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

06-2016-186 **PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

06-2016-187 **PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 mai 2016, totalisant 376 225,04\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Salaire des emplois étudiants pour la saison estivale 2016.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a procédé à l'engagement des étudiants pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les salaires pour les différents postes étudiants pour l'été 2016.

06-2016-188 En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil détermine les salaires étudiants de la façon suivante :

- étudiant général : salaire minimum, plus 2% par année d'expérience;
- coordonnateur terrain de jeux : salaire minimum, plus 0.50\$, plus 2% par année d'expérience.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Offre de visibilité Tour cycliste du lac Aylmer pour la 27^e édition.**

CONSIDÉRANT QUE le Tour cycliste du lac Aylmer tiendra sa 27^e édition;

CONSIDÉRANT QUE le Tour cycliste offre la possibilité d'avoir de la visibilité lors de l'événement;

En conséquence, il est,

06-2016-189

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que le Conseil informe les responsables du Tour cycliste du lac Aylmer que la Ville ne participera pas à leur plan de commandite cette année.

Que la Ville participera par l'entremise de son service incendie pour la sécurité lors de l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Appui à la Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.**

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

En conséquence, il est,

06-2016-190

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil demande au Canada d'exiger l'emballage de vente des produits du tabac tel que décrit comme suit : « L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultras minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Appui au projet de Carrefour jeunesse-emploi Frontenac – Service de conseil en emploi et en orientation sans considération d'âge.**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi Frontenac offre un service de conseils en emplois et de conseil en orientation pour la population de 16-35 ans à son point de service à Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi Frontenac a déposé un projet afin d'offrir le service d'orientation sans considération d'âge;

06-2016-191

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

QUE le Conseil appuie le projet du Carrefour jeunesse-emploi Frontenac d'offrir un service-conseil en emploi et en orientation sans considération d'âge pour le secteur sud de la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Mandat à ASDR Environnement pour la vidange et la déshydratation de boues à l'étang numéro 4 de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Disraeli.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la vidange d'une partie de l'étang numéro 4 de son usine de traitement des eaux usées;

06-2016-192

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE le Conseil mandate ASDR Environnement pour procéder à la vidange de l'étang numéro 4 pour son usine de traitement des eaux usées.

QU'un montant de 20 800\$ plus taxes soit autorisé pour procéder à ses travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Autorisation de paiement à Labo SM inc. – Travaux de forage mis aux normes des infrastructures municipales d'eau potable.**

06-2016-193

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE le Conseil autorise le paiement à *Labo SM inc.* au montant de 20 063,14\$ taxes incluses pour les travaux de forage mise aux normes des infrastructures d'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Engagement de Mme Cassandra Dubois-Roussy à titre de stagiaire au Service de l'urbanisme et à la revitalisation.**

CONSIDÉRANT QUE Mme Cassandra Dubois-Roussy étudie en technique en aménagement du territoire et urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dubois-Roussy serait intéressée à faire un stage de 14 heures par semaine pour une période de 12 semaines au Service de l'urbanisme et à la revitalisation de la Ville de Disraeli;

06-2016-194

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. JULIETTE JALBERT

QUE le Conseil engage Mme Cassandra Dubois-Roussy comme stagiaire en urbanisme pour la saison estivale 2016.

QUE le stage sera réalisé à raison de 2 jours par semaine sans rémunération, pour une durée de 12 semaines débutant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Autorisation de passage randonnée de moto pour les enfants malades.

CONSIDÉRANT QUE le Bar Traffic de Saint-Benoit-Labre organise une randonnée de motos le samedi 6 août 2016 afin d'amasser des fonds pour les enfants malades;

CONSIDÉRANT QUE le trajet emprunté se fera par la Route 263 provenant de Sainte-Praxède pour ensuite prendre le chemin du Barrage vers Thetford Mines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli ne voit aucune objection à ce que ce groupe puisse circuler sur son territoire le 6 août prochain pour leur événement.

06-2016-195

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

QUE le Conseil autorise le groupe du Bar Traffic à circuler sur son territoire le 6 août 2016 pour leur événement « Randonnée de motos ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Autorisation de signature de contrat pour la location d'un photocopieur avec la compagnie Xérox.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire louer un nouveau photocopieur pour une période de 60 mois;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été approchés afin d'avoir leur offre pour le niveau photocopieur à savoir :

Mégaburo (produit Canon)	Coût : Photocopie :	141\$ /mois + taxes Noir et blanc : 0.086\$ Couleur : 0.065\$
-------------------------------------	-------------------------------	--

Xérox	Coût : Photocopie :	127\$/mois + taxes Noir et blanc : 0.0078\$ Couleur : 0.065\$
--------------	-------------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre provient de Xérox;

06-2016-196

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE le Conseil autorise la signature du contrat pour le nouveau photocopieur avec Xérox pour une période de 60 mois.

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat avec Xérox.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Demande d'aide financière Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et engagement de la Ville de Disraeli - Fonds des legs.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli fêtera en 2017 ses 150 ans d'existence comme communauté;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds des legs de Patrimoine Canada octroie de l'aide financière pour ce type d'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la Place du 150^e soulignerait l'histoire de toute une communauté dans un seul lieu accessible à tous;

En conséquence, il est,

06-2016-197

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des legs de Patrimoine Canada dans le cadre des activités du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli.

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour la présentation de cette demande d'aide financière.

QUE le Conseil confirme également son engagement à déboursier les argents nécessaires pour l'entretien continu des œuvres et autres pour les dix (10) prochaines années.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Adoption des frais exigibles pour des documents détenus par les organismes municipaux en vigueur au 1^{er} avril 2016.

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit charger des frais pour la reproduction et la transcription de documents pour un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soient publiés dans la Gazette officielle du Québec en date du 1^{er} avril 2016.

En conséquence, il est,

06-2016-198

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil adopte les frais exigibles pour des documents pour des documents détenus par les organismes municipaux tels que publiés dans la Gazette officielle du Québec en date du 1^{er} avril 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 **Autorisation de paiement à WSP, honoraires professionnels projet de démantèlement du pont ferroviaire.**

06-2016-199

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil autorise le paiement à WSP au montant de 7 279.93\$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de démantèlement du pont ferroviaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 **Autorisation de signature du contrat de location pour la concession du restaurant à la marina saison estivale 2016.**

06-2016-200

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise la signature du contrat de la concession du restaurant de la marina pour la saison estivale 2016 avec M. Denis St-Onge.

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ledit contrat pour le restaurant de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 **Appui à l'Association des riverains du lac Aylmer pour une aide financière du programme d'amélioration des cours d'eau.**

06-2016-201

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riverains du lac Aylmer va présenter une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches pour l'amélioration des cours d'eau sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli appuie cette démarche puisqu'elle cadre avec les orientations de la Ville de Disraeli dans la protection des cours d'eau et du lac Aylmer;

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR MME CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli appuie le projet de l'ARLA et souhaite que la MRC des Appalaches octroie l'aide financière demandée pour la protection des cours d'eau sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Fonds des petites collectivités (FPC).**

CONSIDÉRANT QU'actuellement la rue Saint-Roch est en problématique d'approvisionnement en eau potable puisque la conduite de 50mm en acier galvanisé est presque colmatée à cause entre autres à l'accumulation au fil du temps de manganèse;

CONSIDÉRANT QU'au niveau de la conduite d'égout sanitaire la rue Saint-Roch est combinée avec l'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de séparer les conduites d'égout tant qu'à réaliser des travaux d'envergure sur cette rue;

CONSIDÉRANT QUE la séparation des conduites d'égout (sanitaire et pluviale) entraîne , par le fait même, la réalisation de travaux sanitaires sur la rue Saint-Antoine et la rue Laurier afin également de séparer les conduites d'égout et de changer aussi la conduite d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'est pas en mesure d'assumer à elle seule tous les frais engendrés pour ces travaux;

06-2016-202

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) volet Fonds des petites municipalités (FPC);

QUE le Conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet de même que sa part des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 **Félicitations à Mesdames Bouffard, Gilbert, Raymond et Monsieur Fortier pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.**

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai dernier se tenait à Lévis, les distinctions honorifiques du lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi des Québécois qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, Mesdames Carolane Bouffard, Thérèse Gilbert et Fernande Raymond ainsi que M. Jean-Claude Fortier ont été récipiendaires de cette médaille pour leurs engagements dans notre communauté;

06-2016-203

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu

QUE le Conseil tient à féliciter Mesdames Carolane Bouffard, Thérèse Gilbert et Fernande Raymond ainsi que M. Jean-Claude Fortier pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.

QUE le Conseil remercie Mesdames Carolane Bouffard, Thérèse Gilbert et Fernande Raymond ainsi que M. Jean-Claude Fortier pour leurs grandes implications dans le développement de notre communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

06-2016-204 9.17 **Avis de motion Règlement numéro 625 –Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.**
M. Germain Martin, conseiller municipal à la Ville de Disraeli donne un avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

06-2016-205 9.18 **Avis de motion Règlement numéro 613 – Règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et amélioration de l'approvisionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable**
M. Rock Rousseau, conseiller municipal à la Ville de Disraeli donne un avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement décrétant des dépenses relatives à mise aux normes des infrastructures d'eau potable et5 amélioration de l'approvisionnement, du traitement et de la distribution de l'eau potable.

06-2016-206 9.19 **Engagement de Mme Micheline Lessard à titre de responsable de la bibliothèque municipale.**
Pour ce point, les conseillers Alain Brochu et Germain Martin ainsi que le maire Jacques Lessard se retirent de l'assemblée à 19h50.

CONSIDÉRANT QUE la responsable actuelle quittera ses fonctions le 28 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une personne pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a procédé à l'affichage du poste et que près d'une dizaine de personnes ont déposé leur curriculum vitae par intérêt à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des entrevues et que le choix s'est arrêté sur une personne avec une haute expérience dans ce domaine;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu

QUE le Conseil engage Mme Micheline Lessard à titre de responsable de la bibliothèque municipale;

QUE les conditions de travail sont les suivantes :

- Horaire de travail : 7 heures/semaine – variable selon la saison
- Taux : 16\$ / heure
- Banque de 3heures par mois en fonction des différentes tâches et rencontres à réaliser durant l'année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Les trois membres du conseil municipal réintègrent leur place à 19h52.

9.20 **Demande à Tourisme Région de Thetford pour la tenue du 5 à 7 annuel à Disraeli en 2017.**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Région de Thetford organise un 5 à 7 annuellement pour ses membres, partenaires et municipalités de la MRC des Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli aura de nouvelles installations à sa marina en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil aimerait profiter de l'occasion pour inviter officiellement Tourisme Région de Thetford à tenir son 5 à 7 annuel dans le secteur sud de la MRC des Appalaches;

06-2016-207

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu

QUE le Conseil invite officiellement Tourisme Région de Thetford à réaliser la 8^e édition de leur 5 à 7 de l'industrie touristique en 2017 dans le secteur sud de la MRC des Appalaches soit à la nouvelle marina de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- **URBANISME**

10.1 **Adoption du règlement numéro 622, règlement relatif au rapport de conformité et à la vidange des installations septiques présentes sur le territoire de la Ville de Disraeli.**

06-2016-208

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 622 – Règlement relatif au rapport de conformité et à la vidange des installations septiques présentes sur le territoire de la ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 110, avenue Montcalm, lot numéro 88P.**

Pour ce point, le maire Jacques Lessard se retire de la table du conseil à 19h57.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait une demande de dérogation mineure pour leur propriété sise au 110 avenue Montcalm lot numéro 88P ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement de la résidence de 6,10 m x 9,14 m avec sous-sol ainsi que la construction d'un garage annexe à la résidence à 4.88 m et 9.75 m dans la marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant réglementaire pour ce secteur est de 8,0 m et que le projet déposé propose une marge avant de 0,43 m ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les résidences de ce secteur ont la même problématique de l'empiètement dans la marge avant ;

CONSIDÉRANT QU'en portant la marge de recul avant à 4,0 m pour le garage, il restera assez d'espace entre le trottoir et le garage pour stationner une voiture ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'agrandissement de la résidence, la marge de recul avant recommandée est de 4,0 m, car il y a de l'espace vers l'arrière ou vers le côté droit pour faire l'agrandissement et qu'un mur de deux (2) étages serait trop près de la limite avant de la propriété à 0,43 m ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande en respectant de certaines conditions ;

06-2016-209

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce qui suit :

- Une marge avant de 4,0 m au lieu d'une marge avant à 0,43 m pour l'agrandissement de la résidence et de 1,52 m pour le garage.
- Modifier les plans de construction afin d'avoir seulement deux (2) hauteurs de toit au lieu de trois (3) et ainsi uniformiser la construction.
- Les travaux pour l'agrandissement de la résidence et la construction du garage doivent être réalisés dans un délai maximal de vingt-quatre (24) mois, à défaut du respect de cette échéance, la dérogation mineure devient invalide.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire reprend son siège à 19h59.

10.3 Autorisation pour le versement de l'aide financière à Construction Réal St-Laurent, programme d'aide à la revitalisation.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Réal St-Laurent a procédé à l'installation d'une nouvelle enseigne suite à des travaux de rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enseigne est assujettie au programme d'aide à la revitalisation des façades ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'autoriser le versement de l'aide financière ;

06-2016-210

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu

QUE le Conseil autorise le versement de l'aide financière au montant de 2000 \$ à Construction Réal St-Laurent pour l'installation d'une nouvelle enseigne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.4 Commission de toponymie, précision rue Jolicoeur.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a choisi le nom de la rue Jolicoeur pour les raisons suivantes :

- C'est le nom de famille du promoteur du projet.
- La famille Jolicoeur est l'une des plus vieilles familles de Disraeli.
- Cette famille a été propriétaire de la Boulangerie Jolicoeur qui fut très populaire dans la région.
- La boulangerie a appartenu à la famille Jolicoeur de génération en génération à partir de 1900 jusqu'aux années 1980.

06-2016-211

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu

QUE le Conseil demande à la Commission de toponymie d'autoriser le nom de la *rue Jolicoeur* suite au complément d'information ci-haut cité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.5 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'installation d'une terrasse sur la voie publique au 316, rue Laurier.**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 316 rue Laurier ont fait une demande pour installer une terrasse sur la voie publique entre le 15 mai et 15 octobre 2016;

06-2016-212

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu

QUE le Conseil autorise l'installation d'une terrasse sur la voie publique au 316 rue Laurier pour la période entre le 1^{er} juin 2016 au 15 octobre 2016;

QUE la responsable du Service d'urbanisme soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative à l'installation d'une terrasse sur la voie publique au 316 rue Laurier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- **AUTRES SUJETS**

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Prudence sur les routes
- 11.3 Parc de la Gare
- 11.4 Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste
- 11.5 Cadet de la Sûreté du Québec
- 11.6 Fermeture du pont de Stratford
- 11.7 Niveau d'eau du Lac Aylmer

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

13.- & 14.- **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

06-2016-213

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée, il est 20h30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ Aucune

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-géné. / sec.-trés.

de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
